



## Obligation prise en charge

Par **Crivie**, le **20/09/2016 à 12:18**

Bonjour, à ce jour je possède (en location) un appartement qui est très mal isolé..  
Je souhaite demander une pose de double vitrage.

[s]Ma question est la suivante[/s] ..

J'ai lu sur un forum qu'à partir du 3eme trimestre de 2016 les propriétaires étaient dans l'obligation de faire changer les vitrages sur demande du locataire.. est ce vrai ?? [smile3]

Merci D'avance

Par **cocotte1003**, le **20/09/2016 à 12:28**

Bonjour, non vous avez mal lu. Du moment que les fenêtres et porte d'entrée assurent le clos, tout est en réglé, cordialement

Par **Lag0**, le **20/09/2016 à 13:05**

[citation] [s]je possède[/s] (en location) un appartement qui est très mal isolé.. [/citation]

Bonjour,

Un peu difficile de vous suivre, vous êtes bailleur ou locataire ?